



Coiffeur Manager (H/F/X)

Soins - Bien-être

Coordination et encadrement

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Cette formation est une spécialisation, consultez les conditions d'accès pour en savoir plus

Rigueur, organisation mais aussi créativité et bonne humeur font partie de vos compétences ? Vous savez aussi gérer, une paire de ciseaux à la main ? Alors pourquoi ne pas apprendre à gérer un salon de coiffure grâce à cette formation !

Le Coiffeur Manager et la Coiffeuse Manageuse sont capables d'**assumer la gestion quotidienne du salon et de coacher leur équipe tout en étant les garants du concept du salon**. Ils ont pour missions principales de distribuer, de gérer et de contrôler le travail de l'équipe dont ils ont la responsabilité. Ils doivent également stimuler et motiver leur équipe, gérer les différents aspects logistique du salon dans lequel ils exercent leurs fonctions afin d'appliquer la politique commerciale définie par l'entreprise.

Les Managers exercent leurs responsabilités de manière autonome mais avec obligation d'en rendre compte suivant une fréquence déterminée à leur supérieur hiérarchique. Les Managers doivent être capables de mettre en œuvre les stratégies définies avec et par le dirigeant afin de réaliser les objectifs assignés à l'établissement, et afin d'apporter la plus grande satisfaction aux clients.

Au cours de cette formation de Coordination et encadrement, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Coiffeur Manager :

Participer à la gestion courante et transmettre les informations/propositions au chef d'entreprise : vous appliquez la politique commerciale de l'entreprise. Vous assurez la mise en place et la clôture du salon au quotidien. Vous gérez les opérations courantes relatives aux stocks. Vous transmettez les informations relatives à la dynamique commerciale, aux ressources humaines, à la gestion comptable et financière au chef d'entreprise. Vous respectez les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'environnement et de gestion du temps

Réaliser des services techniques spécifiques nouveaux adaptés à la stratégie commerciale : vous appliquez la politique de communication externe de l'entreprise à l'égard de la clientèle. Vous appliquez des techniques de vente. Vous acquérez de nouvelles techniques et vous les appliquez. Vous développez la relation à la clientèle selon la stratégie commerciale du salon de coiffure. Vous utilisez les moyens électroniques de communication et de publicité. Vous appliquez les techniques de communication professionnelles adéquates à l'égard de la clientèle selon la stratégie commerciale du salon de coiffure. Vous déterminez le profil de la clientèle, ses besoins, ses souhaits. Vous sélectionnez les types de services, produits, matériels ... adaptés à la clientèle. Vous concluez les ventes et réalisez les étapes d'enregistrement de celles-ci.

Assurer la direction opérationnelle de l'équipe : vous appliquez les réglementations relatives au personnel de l'entreprise. Vous contrôlez le travail du personnel. Vous gérez l'équipe. Vous initiez les membres de l'équipe à de nouvelles techniques. Vous faites appliquer les règles de déontologie, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de protection de l'environnement spécifique à la coiffure.

Alors si vous souhaitez ajouter d'autres compétences à votre savoir capillaire, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 164h réparties sur l'année de formation ; non-rémunérées.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes.

Débouché(s) métier(s)

Gérant / Gérante d'un salon de coiffure

Employé / Employée dans un salon ou dans une chaîne de salons de coiffure

Coiffeur indépendant / Coiffeuse indépendante

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Contact client Travail en autonomie ou en équipe Sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Coordination et d'Encadrement homologué par la Communauté française

Conditions d'accès

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Est admis aux cours, l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire et qui répond à l'une des conditions de formation antérieure ci-après:

Etre titulaire d'un Certificat d'apprentissage IFAPME en Coiffure (<https://www.ifapme.be/formations/apprentissage/coiffeur>)

Avoir réussi les 2 années de la formation IFAPME Chef d'entreprise Coiffeur autonome (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/coiffeur>)

Avoir une qualification en Coiffure provenant de l'enseignement traditionnel.

Aptitudes

Conditions de travail:

Cette activité implique la station debout, de fréquentes allées et venues ainsi que des manutentions. Elle comporte des risques de chutes et de légères coupures.

Le coiffeur Manager assure des journées très physiques pendant lesquelles il conjugue amabilité, dextérité et rapidité.

Le coiffeur Manager est soumis à des périodes d'activité soutenue "coup de feu".

Contexte relationnel et/ou psychologique: le coiffeur Manager doit pouvoir diriger une équipe et s'adapter aux exigences de la clientèle. Le coiffeur Manager assure la convivialité dans le salon et doit être capable de tenir une conversation avec les clients.

Programme

Cette formation est une spécialisation, consultez les conditions d'accès pour en savoir plus

1ère année :

Q55/25 Sécurité, hygiène, environnement et qualité (8h)

Q55/25 Introduction à la formation (4h)

Q55/25 Evaluation théorique UAA (4h)

Q55/25 Style de management (4h)

Q55/25 Techniques nouvelles (14h)

Q55/25 Informatique (12h)

Q55/25 Législation (8h)

Q55/25 Gestion du stress (8h)

Q55/25 Stratégie commerciale (8h)

Q55/25 Gestion des stocks (14h)

Q55/25 Gestion courante du salon (26h)

Q55/25 Communication (20h)

Q55/25 Gestion ressources humaines (20h)

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>) (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.

Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date du comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval>).



Liège - Château Massart

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège

04 229 84 00

Accueil :

Du lundi au jeudi : de 9h à 20h

Le vendredi : de 9h à 12h et par téléphone de 13h30 à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

fce.liege@centreifapme.be

/

lhv@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.